

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 20 Février). Le conseil-permanent a rendu des Lettres-Universales en date du 4 de ce mois, par lesquelles toute correspondance avec la France est défendue aux habitans de la Pologne. Il est ordonné aux bureaux des postes de remettre les Lettres qui viendront de ce pays-là, aux deux maréchaux qui les ouvriront, & les feront tenir à leur adresse, lorsqu'elles leur paroîtront ne contenir rien de dangereux. — Le 7, M. le baron d'Igelström, ministre-plénipotentiaire & général en chef de l'armée de l'impératrice de Russie, fit remettre au conseil-permanent la note suivante.

„ La confédération de Targovist, formée sous les auspices de la haute protection de S. M. l'impératrice de toutes les Russies, & ensuite la diete de Grodno ayant déclaré toutes les opérations de la diete révolutionnaire, illégales & comme non-avenues, il s'enfuiroit naturellement, que tous les actes de cette même diete révolutionnaire auroient dû être recueillis & gardés séparément, afin de prévenir & d'empêcher par cette précaution, l'usage que les mal-intentionnés pourroient en faire, pour troubler le bon ordre & la tranquillité publique si heureusement établie. Mais comme il n'a été pris jusqu'ici aucune mesure à cet égard, le soussigné, général en chef, ministre-plénipotentiaire de S. M. l'impératrice de toutes les Russies, se voit dans la nécessité de requérir S. M. le roi & son conseil, de prendre les moyens les plus prompts & les plus convenables, pour que tous les actes de la diete révolutionnaire, & particulièrement l'acte même du 30 Mai 1791, avec la série de tout ce qui l'a précédé & suivi direc-